



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

**SLOW**

DEPARTEMENT D'ID : 074-247400773-20200227-DEL\_20200227\_16-DE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 février 2020 - 18h15**

N°23/2020

Date de convocation : **20/02/2020**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : 21

Votants : 28

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Jacky GUENAN**

**Objet : ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE : SCHEMA  
DIRECTEUR**

### Membres Présents

Michèle LUTZ	Philippe PRUD'HOMME	Rosemonde SCHINDLER	Nicolas BLANCHARD	Lucie LITTOZ
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Paul CARRIER	Françoise KLEMENCIC	
Ulrich GAGNERON	Jeannie TREMBLAY	Laurence GODENIR	Roland AUMAITRE	
Jacques TRESALLET	Jacky GUENAN	Sylviane REY	Christian BAILLY	
Marc LLEDO	Roland MERMAZ-ROLLET	Marc MILLET-URSIN	Richard LESOT	

### Membres Excusés

Nicolas BALMONT pouvoir à Laurence GODENIR	Hervé BOURNE pouvoir à Roland AUMAITRE	Marcel CATTANEO pouvoir à Jacky GUENAN	Sarah DI-GLERIA pouvoir à Michel COUTIN
Jean-Louis MERLE pouvoir à Françoise KLEMENCIC	Gérard MERMIER pouvoir à Nicolas BLANCHARD	Sylviane REY pouvoir à Christian BAILLY	Joëlle KOURTCHEVSKY

### Membres Absents

Valérie AMADIO	Valérie GARDIER	Sonia GIFFORD	Lionel LITTOZ-MONET
----------------	-----------------	---------------	---------------------

La Communauté de Communes des sources du Lac d'Annecy s'est dotée de la compétence « Réalisation du schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable » (Chapitre Compétence optionnelle /2<sup>ème</sup> alinéa : Ressource en eau) lors de la modification statutaire intervenue par délibération du Conseil Communautaire N° 134/13 du 19/12/2016, approuvée par l'ensemble des conseils municipaux.

Le rapporteur expose que, dans le cadre de son champ de compétences statutaires, la CCSLA est en charge de la réalisation du schéma directeur d'eau potable. Ce schéma permet aux communes de disposer de données supplémentaires et affinées qui préciseront les scénarii technico-économiques en matière de gestion optimale de leurs réseaux d'alimentation, d'amélioration de leur rendement et de priorisation de leurs travaux : proposition de programme pluri annuel d'investissement et de hiérarchisation et incluant l'aspect « défense extérieure contre l'incendie » - **DECI**)

Le programme pluri annuel d'investissement n'est donné qu'à titre indicatif, les communs restent libres du choix de leurs investissements en fonction des scénarii qu'elles retiendront

L'étude du Schéma directeur intercommunal d'alimentation en eau potable a été lancée par délibération du bureau communautaire N° 126/16 du 19/12/2016 et 120/17 du 3/11/2017.

Le rapporteur explique que l'étude du SDAEP, associant toutes les communes, s'est terminée par la réunion du 23 Janvier 2020 dont l'objet était la présentation du volet DECI. Au cours de celle-ci les élus présents ont fait part de leur satisfaction dans l'élaboration de ce schéma - qualifié de pertinent et utile – et ont retenu la proposition faite par le Président de la CCSLA de confier au cabinet Cohérence :

- une prestation de présentation du schéma aux futurs élus communautaires,
- la mise à jour annuelle du schéma directeur intégrant les amendements et alternatives
- une mission de maintenance / de conseil aux communes dans les choix à engager,

Le rapporteur précise que par courrier reçu à la CCSLA le 12 Février 2020, les Maires des Communes de Lathuile et Doussard ont adressé à la Communauté de Communes une étude ayant pour but de « proposer des alternatives dans le secteur du bout du lac aux propositions de travaux étudiées par le cabinet COHERENCE. Cette étude « complémentaire » a été intégrée au SDAEP.

Le rapporteur présente la synthèse du schéma directeur et rappelle que conformément à l'article L2224-7-1 CGCT ce document doit être arrêté.

Avant de soumettre l'arrêt du Schéma directeur au vote, il rappelle l'organisation de la compétence « distribution en eau potable » sur le territoire de la CCSLA :

#### **Les communes et le syndicat du Nant d'Arcier :**

Ils sont compétents en matière de production et de distribution d'eau potable, et dans ce cadre peuvent s'appuyer sur ce schéma directeur pour améliorer leurs équipements de production et de distribution d'eau potable et de DECI en collaboration avec les autres communes concernées si nécessaire.

#### **La communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy :**

Elle est compétente pour l'élaboration du schéma directeur en eau potable, et assure la mise à jour nécessaire au maintien de la pertinence du schéma réalisé.

Monsieur le rapporteur demande aux membres du Conseil Communautaire :

- de rappeler que les communes sont seules compétentes en matière de production et de distribution d'eau potable ainsi que le Syndicat du Nant d'Arcier en ce qui concerne la production d'eau potable pour les communes de Saint Ferréol, Faverges-Seythenex et Val de Chaise
- d'arrêter le schéma directeur d'Eau Potable
- d'autoriser le Président à mandater le Cabinet COHERENCE pour la réalisation :
  - o d'une prestation de présentation du schéma aux futurs élus communautaires,
  - o de la mise à jour annuelle du schéma directeur intégrant les amendements et alternatives
  - o d'une mission de maintenance / de conseil aux communes qui le souhaitent dans les choix à engager

Ces deux derniers points feront l'objet d'une convention passée pour une durée d'un an renouvelable.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- rappelle que les communes sont seules compétentes en matière de production et de distribution d'eau potable ainsi que le Syndicat du Nant d'Arcier en ce qui concerne la production d'eau potable pour les communes de Saint Ferréol, Faverges-Seythenex et Val de Chaise
- arrête le schéma directeur d'Eau Potable
- autorise le Président à mandater le Cabinet COHERENCE pour la réalisation :
  - o d'une prestation de présentation du schéma aux futurs élus communautaires,
  - o de la mise à jour annuelle du schéma directeur intégrant les amendements et alternatives
  - o d'une mission de maintenance / de conseil aux communes qui le souhaitent dans les choix à engager
- précise que ces deux derniers points feront l'objet d'une convention passée pour une durée d'un an renouvelable.

Résultat du vote :

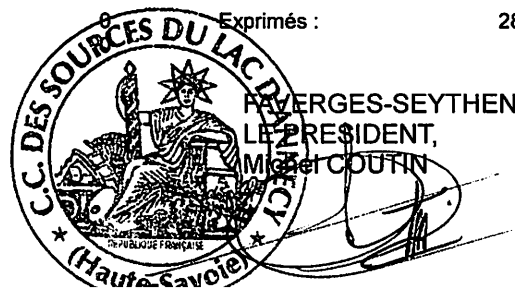
Votants : 28  
Pour : 28

Abstention :  
Contre :

Exprimés : 28

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le

Copie(s) interne(s) :  
- ENVIRONNEMENT (O.PELLISSIER)



FAVERGES-SEYTHENEX, le - 3 MARS 2020

LE PRÉSIDENT,  
M. COUTIN

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 074-247400773-20200227-DEL\_20200227\_16-DE

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.***

***Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.***





## FICHE SYNTHETIQUE DU SDAEP

- Prestataire : Cabinet COHERENCE
- Marché public de prestations intellectuelles N°2017\_EP2\_SD schéma directeur
- Montant du Marché TTC : **162 390 €**
- Financement :

Financier	Part	Montant
Agence de l'eau Rhône méditerranée	50 %	81 195 €
Conseil départemental de la Haute Savoie	20 %	32 478 €
Reste à charge de la CCSLA	30 %	48 717 €



27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY



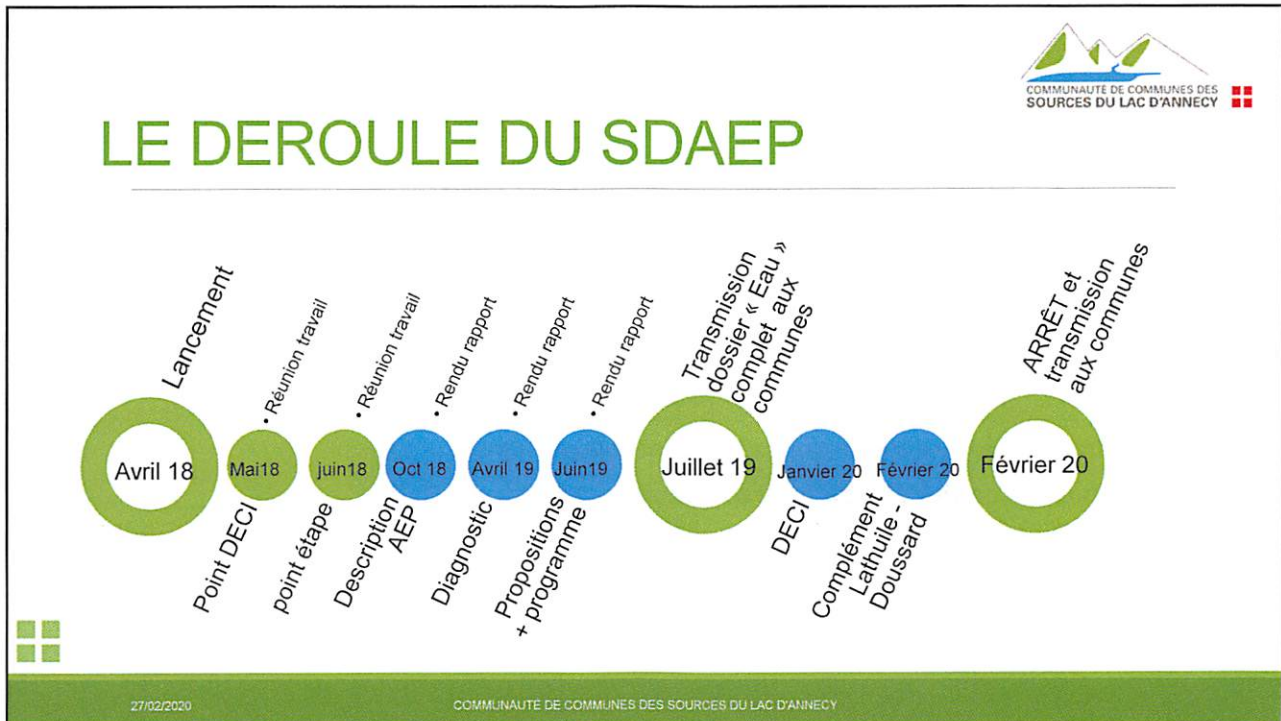
## LE CONTENU DU SDAEP

Phase 1	• Elaboration des plans des structures d'alimentation en eau potable
Phase 2	• Présentation générale
Phase 3	• Diagnostic de l'alimentation en eau potable
Phase 4	• Proposition d'aménagement
Phase 5	• Programme de travaux – étude économique
Phase 6	• Etude de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)



27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY



## QUELQUES REPERES

- **7 communes compétentes** : 2 DSP / 5 régies directes avec prestations de service et entente , 1 syndicat de production (nant d' Arcier pour les communes de Faverges-Seythenex / Saint Ferréol / Val de Chaise, *précision faite que la commune de Lathuille a conclu fin 2019 une entente avec Grand Anancy pour l'exploitation de son service de distribution en eau potable*)
- **25** ouvrages de prélèvement : capacité de 10 863 m<sup>3</sup>/j
- **36** réservoirs / **2** (3) stations de clarification / **18** stations de désinfection  
 (14 UV – 4 Chloration) / **9** stations de surpression et **157.2 Km** de canalisations
- **8441** abonnés / **815 737 m<sup>3</sup>** vendus en 2017
- Tarif moyen pour 120 m<sup>3</sup> consommés par an : **1,40 €/m<sup>3</sup>**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY



## QUELQUES REPERES

- Volume total distribué de référence : **5 479 m<sup>3</sup>/j (50 % des capacités autorisées)**
  - Volume total consommé : **3657 m<sup>3</sup>/j** Volume total perdu : **1796 m<sup>3</sup>/j**
  - Rendement net : **66,7 %** Indice linéaire de fuites : **11,42 m<sup>3</sup>/j/km**
- Des travaux engagés par les communes l'ont déjà amélioré.
- **Les taux de conformité de l'eau distribuée :**
    - Aux limites de qualité bactériologiques : 95,6 %
    - Aux limites de qualité physico-chimiques : 100,0%
    - Aux références de qualité : 74,5%,



27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY



## METHODE

- **Diagnostic des conformités :**
    - Unités de prélèvement : **15/27**
    - Adductions : **28/30**
    - Unités de production: **18/19**
    - Conformité des réservoirs : **21/36**
    - Distributions : **34/41**
- Modélisation / diagnostic du fonctionnement en situation actuelle et aux limites de la réglementation
- **Diagnostic du fonctionnement en situation future PLUI**
  - **96 anomalies d'alimentation en eau potable :**
    - **18 de capacité**
    - **18 de qualité d'eau essentiellement bactériologiques**
    - **35 de défaut de renouvellement**
    - **12 de rendement**



27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# PROPOSITIONS PRIORISEES D'AMENAGEMENT



Commune	Propositions d'aménagements prioritaires
Lathuile	Mobilisation d'une nouvelle ressource, construction d'un réservoir
Doussard	Construction d'un réservoir
Lathuile/Doussard	Solution alternative apportée via l'étude complémentaire SCERCL, jointe au schéma directeur
Chevaline	Réglage de la station de traitement
Giez	Réalisation et raccordement d'un nouveau réservoir
Faverges-Seythenex	Alimentation complémentaire du réservoir de Frontenex depuis le réservoir des Maraichers
Faverges-Seythenex	Remplacement de la conduite d'adduction de Plan du Tour
St Ferréol	Pose d'une station de désinfection au réservoir de Bosson
Val de Chaise	Reprise du captage de Grand Pré

27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# SYNTHESE - INVESTISSEMENT ET ETUDE ECONOMIQUE



## Synthèse des aménagement préconisés

- 62 opérations
- 7 700 000 € environ d'investissement
- 69 000 €HT/an de frais de fonct. supplémentaires
- 183 000 € HT/an d'amortissement technique

## Programmation des travaux neufs (13 priorités) : 7 690 000 €HT

- 2020-2025 : 5 400 000 € HT (prio. 1)
- 2026-2027 : 700 000 € HT (prio. 2)
- 2028-2036 : 1 600 000 € HT (prio. 3 à 13)

27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# SYNTHESE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT



Patrimoine estimé : 26 700 000 €

## Travaux de renouvellement

- 2025-2030 : 1 100 000 €
- 2030-2040 : 5 600 000 €
- 2035-2050 : 11 400 000 €
- Après 2050 : 7 400 000 €

## Impact économique de ces travaux sur le prix de l'eau

- Tarif actuel pour 120 m3 : 1,50 €/m3
- Lissage annuel moyen : + 3,014 %/an
- Simulation tarifaire à 20 ans : 2,72 €/m3
- Impact annuel : 70,06 €/m3/an, soit 1,22 € sur la totalité de la période de renouvellement

27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# ETUDE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INVENDIE - DECI



## CONTENU DU RAPPORT

- Rappel de la Réglementation
- Présentation par commune de la défense incendie assurée par les structures d'eau potable
- Diagnostic (inventaire et localisation des anomalies)
- Aménagements préconisés
- Coût des investissements préconisés

27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

## ETUDE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INVENDIE - DECI



Situation	Réserve m3	Poteaux Nombre	Défaut réserve	Défaut débit	Défaut distance
Lathuile	170	53	1	5	0
Doussard	0	118	2	15	8
Chevaline	100	16	1	6	2
Giez	100	34	2	1	2
Favergeres-Seythenex	290	273	15	46	2
Saint Ferréol	337	53	7	17	1
Val de Chaise	470	51	2	11	5
<b>total</b>	<b>1 467</b>	<b>598</b>	<b>30</b>	<b>101</b>	<b>20</b>

28/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

## ETUDE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - PRECONISATIONS



Situation	Renfort réseau	Pose poteaux	Pose bâches Nbre / vol	Création réserve	Investissement
Lathuile	0	0	1 / 120 m3	0	26 400 €
Doussard	50 ml	4	3 / 210 m3	160 m3	204 200 €
Chevaline	0	0	2 / 240 m3	0	52 800,00 €
Giez	0	0	1 / 120 m3	0	26 400,00 €
Favergeres-Seythenex	425 ml	3	20 / 2490 m3		768 200,00 €
Saint Ferréol	0	2	5 / 600 m3	90 m3	207 500,00 €
Val de Chaise	100 ml	3	6 / 540 m3	70 m3	198 300,00 €
<b>total</b>	<b>575 ml</b>	<b>12</b>	<b>38 / 4320 m3</b>	<b>320 m3</b>	<b>1 483 800,00 €</b>

28/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

# PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE



1

- Rappeler que les communes sont seules compétentes en matière de production et de distribution d'eau potable **et le syndicat du Nant d'Arcier pour la production d'eau potable pour les communes de Saint Ferréol, Faverges-Seythenex et Val de Chaise**

2

- Arrêter le schéma directeur d'Eau Potable

3

- Autoriser le Président à mandater le cabinet COHERENCE pour la réalisation pour un an renouvelable :
  - d'une prestation de présentation du schéma aux futurs élus communautaires
  - de la mise à jour annuelle du schéma directeur intégrant les amendements et alternatives
  - d'une mission de maintenance / de conseil aux communes qui le souhaitent dans les choix à engager

**Ces deux derniers points feront l'objet d'une convention passée pour une durée d'un an renouvelable.**

28/11/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY



27/02/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY